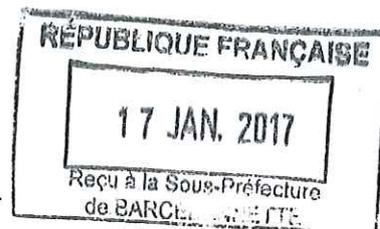


Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 24
Absents : 3
- dont suppléés
- dont représentés 2
Votants : 26
- dont « pour » : 26
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

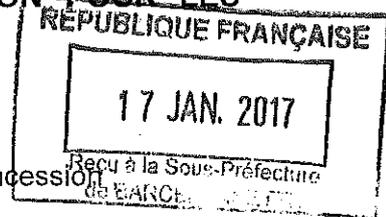
L'an deux-mille dix-sept, le dix-janvier à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, MARTIN Jacques, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BOUGUYON Yvan ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. JEAN Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PIGNATEL Agnès

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC.



Le conseil de Communauté,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon », conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission pour les délégations de service public annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- **DECIDE** de créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **DECIDE** de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission pour les délégations de service public :

- **membres titulaires :**

1. **M. BOUGUYON Yvan,**
2. **Mme OKROGLIC Dominique,**
3. **Mme PIGNATEL Agnès,**
4. **M. PAYOT Jean-Michel,**
5. **M. PELLOUX Jacques,**

- **membres suppléants :**

1. **M. MILLION-ROUSSEAU Daniel,**
2. **M. BERCHER Francis,**
3. **M. NICOLAS Yves,**
4. **Mme ESPANET Martine,**
5. **M. BOUVET Patrick**

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

C.C.V.U.S.P

Séance du 10 janvier 2017



La Présidente,
Mme VAGINA Sophie